

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil Municipal de Gourgé**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 octobre 2020 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Convocation du 23 octobre 2020.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, BOINOT Eliane, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, AUBRY Benoit, BOUDIER Mickaël, BRAUD Catherine, DUTERTRE Manon, BRUNET Angélique, LAMARCHE Catherine, GAULT Isabelle, MILLÉRIOUX Damien et NAULEAU Daniel.

Etaient absents excusés : AUBRUN Thomas pouvoir GIRARD Jean-Luc.

Secrétaire de séance : AUBRY Benoit

Conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 (COVID 19), Monsieur le Maire décide que cette réunion se déroulera en huis-clos dans les conditions fixées par l'article L2121-18 du CGCT ;

Mouvements pendant la séance : Manon DUTERTRE arrive pour le point n° 2 de l'ordre du jour.

\*\*\*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

\* \* \* \* \*

**1 – Création poste Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe A temps non complet**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que selon le tableau d'avancement de grade 2020 du Centre de gestion 79, un Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe peut prétendre à ce poste de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Lors de son entretien professionnel annuel au mois de février dernier l'autorité territoriale a validé favorablement cet avancement.

Il convient de prévoir la création de ce poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de créer un poste permanent à temps non complet d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, celui-ci sera chargé ses fonctions d'agent administratif polyvalent, la rémunération et la durée de carrière de cet agent sont celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.

Les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget de la Commune.

**2 – Adhésion Règlement Protection des Données au CDG 79**

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités locales doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données conformément à la directive européenne 2014/24/UE.

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le centre de gestion 79 a constitué une centrale d'achat pour lancer une consultation afin de retenir une entreprise qui va aider les collectivités de moins de 1000 habitants à se mettre en conformité.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'adhésion à cette centrale d'achat qui est gratuite.

Une convention sera établie à cet effet et précisera les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal doit aussi délibérer pour ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du marché sur l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette centrale d'achat du CDG 79, d'inscrire les budgets nécessaires à l'exécution du marché et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette convention.

### 3 Validation dossier subvention opération « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres »

Par courrier du 14 octobre dernier le département a décidé de reporter la date limite de dépôt des demandes de subvention au 15 décembre 2020, la date butoir d'achèvement de travaux au 31 mai 2021 et la date limite pour la demande de paiement des subventions au 30 juin 2021.

Les projets à valider pour la Commune qui a droit à trois chantiers aidés à 50 % dans la limite de 10 000 € H.T. de travaux sont :

<u>Projet 1 Place St Hilaire</u> : Fabrication et pose d'un garde corps pour escalier de l'église	1 435.66 € H.T.
Fabrication et pose d'un portillon église de Gourgé :	680.00 € H.T.
Evacuation de rochers autour église :	483.00 € H.T.
Peinture volets fenêtres et portes restaurant :	1 733.16 € H.T.
Réparation porte d'entrée restaurant :	336.00 € H.T.
Nouveaux volets battants restaurant :	5 879.75 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>10 547.57 € H.T.</b>

Projet 2 : atelier communal : Cuve avec surpresseur 2 795.59 € H.T.

Projet 3 : city stade : Filet de toit 2 291.23 € H.T.  
création de deux jeux de pétanques Non connu à ce jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces projets de travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions au titre du dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

### 4 – Subventions Associations

Monsieur RIBETTE Aurélien précise au Conseil Municipal qu'un courriel a été adressé aux associations communales ainsi qu'aux écoles, afin de connaître leurs besoins en fonction de leurs futurs projets. Il détaille ces demandes de subventions reçues des associations et autres organismes : centres de formation, écoles, etc....

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder **les subventions suivantes** : (qui ne seront versées comme convenu qu'après réception du bilan 2019 et de leur solde de trésorerie)

Le Sang d'Ici	150 €
Amis de l'Eglise St Hilaire	150 €
Comité de Jumelage Houldizy	500 €
Cyclo club Gourgéen	220 €
Chambre des métiers 79	250 € (50 €/élève Gourgé)
MFR Moncoutant	65 € (65 € élève Gourgé)
Collège de Thénezay : Foyer	170 €
APE école publique	200 €
Banque alimentaire	100 €
Secours populaire	100 €
Resto du cœur	100 €
ADMR Nord Gâtine	150 €

#### Et Indemnité/adhésions:

Gardiennage église 120.97 € (cir. 20/03/2019)

## **5 - Bulletin municipal : choix prestataire**

Monsieur RIBETTE présente les devis pour la réalisation du bulletin municipal 2021, deux entreprises ont répondu :

TTI de Mazières pour un montant de 2 150 € H.T.

Et l'entreprise Impression Créative Joly pour un montant de 1 892 € H.T.

Le Conseil Municipal après délibération décide de retenir l'entreprise Joly Impression Créative comme les années précédentes pour la réalisation de ce bulletin.

## **6 – Salle des Fêtes : validation phase étude APD2 et option Parquet**

Monsieur RIBETTE Aurélien présente au Conseil la notice descriptive et estimative de la phase APD n°2 réalisé par le cabinet d'étude en charge de la restructuration et l'extension de la salle des fêtes.

Il s'agit de valider les différentes étapes de travaux par lot : Assainissement, couverture, menuiseries, peinture, carrelage, etc....

Cette estimation par corps d'état présentée par lots s'élève à 658 400 € H.T. de base avec une option en plus value concernant le lot menuiseries intérieures : le sol en parquet flottant de 11 200 € H.T

Le Conseil Municipal décide dans un premier temps, par 12 voix pour et trois abstentions d'approuver cette phase APD 2 et dans un deuxième temps, l'option en plus value par 10 voix pour, deux voix contre et trois abstentions. Total de 658 400 € + 11 200 € = 669 600 € H.T.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette transaction.

## **7 – Taxe aménagement 2021**

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale. La part communale a pour objet le financement des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation.

Cette taxe en vigueur depuis 2012 permet aux collectivités de modifier annuellement le taux de cette taxe et de fixer des secteurs à taux majorés et d'instaurer certaines exonérations facultatives.

Pour toute modification une délibération doit être prise avant le 30 novembre 2020 et être transmise à la DDT avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement 2021 qui reste à 1 %

## **8 – Validation bilan activité Communautaire 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- prendre acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce rapport 2019.

## **9 – Travaux route du Plessis – La Lande : report**

Le Département a validé et confirmé la subvention de 21 416.10 € pour ces travaux le 28 septembre 2020 et la Commune a deux ans pour commencer les travaux.

M METAIS Jacques informe le Conseil du report de ces travaux car la météo n'est pas favorable pour ces reprises de voirie en enrobés froid.

Suivant les dernières informations de l'entreprise, le printemps serait plus favorable donc ces travaux sont repoussés en début d'année 2021.

## **10 – Location terrain**

Monsieur le Maire demande à Catherine LAMARCHE de sortir de la salle pour ne pas prendre part à la délibération suivante

Catherine LAMARCHE sort de la salle du Conseil

Monsieur le Maire explique que Jean-Bernard LAMARCHE arrête son activité prochainement et voudrait rompre la convention de location de terres conclu avec la Commune depuis 2012 pour un forfait de 500 € annuel.

Cette convention avait été établie pour une période allant du 01/10 /2011 au 30/09/2012 et renouvelable automatiquement chaque année sauf cessation avec un préavis de trois mois avant échéance.

M LAMARCHE voudrait cesser cette location au 31 décembre 2020 et le Gaec Pied Mou représenté par M MARTIN Romain et M VERDIER Julien souhaiteraient reprendre cette location avec la Commune.

Les renseignements seront pris auprès de la Trésorerie pour la rupture de la convention et à quelle date et aussi sur le prix de la location qui doit être conforme à un tarif de fermage.

Les décisions seront prises à la prochaine réunion après avoir obtenu les réponses adéquates à ce dossier.

Mme Catherine LAMARCHE revient dans la salle pour prendre part aux autres points

## **11 – Infos agent d'entretien**

Les travaux de ménage dans les bâtiments communaux n'étant pas effectués (3h30mn par semaine), depuis début septembre, une personne a été employée pour 4 heures par semaine pour ces travaux à compter du 13 octobre dernier, pour la Mairie, les WC Bibliothèque, la Salle des fêtes et la Bibliothèque tous les quinze jours selon les besoins.

Cette personne est employée sous CDD renouvelable tous les mois en attendant le suivi de dossier de Mme Patricia MINTO avec le Centre de Gestion 79.

## **12 – Questions diverses**

### **12.1 Installation classée**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un projet d'extension d'un élevage porcin sur la commune de Lhoumois, présenté par l'EARL La Grande Métairie, ainsi que le dossier concernant cette demande.

La consultation a eu lieu du 21 septembre au 19 octobre 2020 inclus à la Mairie de Lhoumois

Une partie du territoire de Gourgé étant comprise dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation et étant concernée par le plan d'épandage de l'élevage, un affichage a eu lieu à la mairie.

Un avis est à donner dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit du 20 octobre au 3 novembre 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à ce projet.

### **Cimetière**

Mme Isabelle GAULT fait part de son observation : « dans le cimetière la poubelle communale se situe très proche d'une tombe et je trouve cela irrespectueux. »

La consigne va être donnée pour déplacer cette poubelle et l'éloigner des tombes.

Mme Isabelle GAULT fait part de l'inaccessibilité pour les fauteuils roulants de se rendre dans l'allée centrale du cimetière à cause des graviers et du sol instable. Elle demande de pouvoir réaliser si c'est possible un allée bitumée ou goudronnée pour résoudre ce problème.

D'autre part le désherbage devient de plus en plus compliqué, à voir avec la commission voirie pour du bénévolat pour biner, à étudier.

Columbarium : ce monument de six cases est complet et des devis doivent être demandés afin d'ériger un autre columbarium proche de celui déjà existant si la place le permet, à suivre.

### abribus

a la demande de certains administrés qui ont leur enfants qui prennent le bus tous les matins et soir, un abribus va être installé aux grands bois en accord avec le département ;

Après discussion la Commune prend à sa charge la confection de la dalle en béton qui va recevoir cet abri et le département prend à sa charge l'abribus ;

L'arrêt déjà existant sera déplacé proche de la parcelle où sont en place les bornes de tri sélectif.

Le département a annoncé aussi la mise en place de ralentisseurs rugueux aux sapins de la Mare afin d'éviter les excès de vitesse déjà constatés plusieurs fois sur cette route.

### Stade

Un halogène est défectueux et une main courante est à réparer,

Constat d'une seule équipe de foot, plus d'équipe d'enfants dans l'association

### 14 juillet

La date du feu d'artifice est à fixer, la personne responsable du tir a donné ses disponibilités.

FIN à 23 h

### **Rappel des délibérations du 28 octobre 2020**

- 1 Création poste Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe A temps non complet
- 2 Adhésion Règlement Protection des Données au CDG 79
- 3 Validation dossier subvention opération « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres »
- 4 Subventions Associations
- 5 Bulletin municipal : choix prestataire
- 6 Salle des Fêtes : validation phase étude APD2
- 7 Taxe aménagement 2021
- 8 Validation bilan activité Communautaire 2019
- 9 Travaux route du Plessis – La Lande : report
- 10 Location terrain
- 11 Infos agent d'entretien
- 12 Questions diverses

### **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	BOINOT Eliane	RIBETTE Aurélien	MÉTAIS Jacques
AUBRUN Thomas Pouvoir à Jean-Luc GIRARD	AUBRY Benoit	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine	BRUNET Angélique
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien	NAULEAU Daniel